



6 rue de Malacussy - 42100 Saint-Etienne
Tél. 04 77 93 03 46 - Fax. 04 77 93 95 75
 E mail. acm@acmfrance.fr - Site. www.acmfrance.fr

Adresse de livraison :

.....

Adresse de facturation :

.....

Tél :.....

BON DE COMMANDE

N° client :

Page 1/2

REF.	QU.	DESIGNATION	P.U.H.T.	MONTANT
9501	CHEMISE DE MALADE CROISEE P/C imprimé - Taille unique Finition: Biais à l'encolure - Manches 3/4 Fermeture lacettes Par multiple de 10 unités Suivant stock disponible Merci de compléter le bon de commande et nous le faire parvenir à l'adresse acm@acmfrance.fr	8,90

CONDITIONS SPECIALES

*Frais de port : de 0 à 249,99€ : 25€ HT / de 250 à 499.99€ : 39€ HT / de 500 à 799.99€ : 59€ HT / Frais de port offert à partir de 800€
 Nous vous remercions de votre commande.*

MONTANT HT	PORT HT/Voir CGV	ECO-CONTRIB. HT	TOTAL HT	TVA 20 %	TOTAL TTC
.....	0,00

Franco de port à 800,00 HT sauf articles volumineux

Mode de règlement : Virement à 30 jours

L'acceptation de présent document par signature ou retour simple par mail **vaut acceptation** des **conditions générales de vente** stipulées au verso.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

6 rue de Malacussy - 42100 Saint-Etienne

Tél. 04 77 93 03 46 - Fax. 04 77 93 95 75

E mail. acm@acmfrance.fr - Site. www.acmfrance.fr

Article 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits du fournisseur, sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Le fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de conditions de vente particulières.

Article 2 - PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA, des montants d'éco-participation et des éventuels frais de traitement et de transport applicables au jour de la commande.

La société ACM s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Article 3 - LIVRAISON

La livraison est effectuée soit par des transporteurs, soit par nos soins, soit par enlèvement par le client.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'acheteur ou à l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de transport. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par mail ou par fax à la société ACM dans les 24 heures suivant la livraison.

Les frais de préparation, emballage et expédition pour les commandes standards sont les suivants:

< 249,99 € HT : 25 € HT
250 à 499,99 € HT : 39 € HT
500 à 799,99 € HT : 59 € HT
> 00 € HT : Frais offerts

Les frais de préparation, emballage et expédition pour les commandes gros volume sont les suivants:

< 499,99 € HT : 50 € HT
500 à 999,99 € HT : 80 € HT
1 000 à 1 599,99 € HT : 120 € HT
> 00 € HT : Frais offerts

Les articles concernés sont les matelas, sommiers, mobilier, mobilier de blanchisserie, plantes et tringles supérieures à 3 mètres.

Ces frais s'entendent pour une seule et même adresse de livraison en France métropolitaine hormis la Corse. Ils correspondent à une livraison sans contrainte du lundi au vendredi de 8h à 16h. Ils sont communiqués à titre indicatif et non contractuels.

Article 4 - RETOUR DE MARCHANDISE

Tout retour de marchandise est au frais de l'acheteur et doit être réalisé dans les dix jours suivant la livraison.

Aucune marchandise ne doit être retournée sans notre accord préalable. Si tel est le cas, la marchandise sera tenue à la disposition de l'acheteur et à ses frais.

Article 5 - MODALITES DE PAIEMENT

Nos factures sont payables à 30 jours, soit par virement bancaire, soit par chèque. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Lors de l'enregistrement de la commande, la société ACM peut demander un acompte partiel ou total. Le traitement de la commande sera lancé après réception de l'acompte.

Article 6 - RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour d'échéance, l'acheteur doit verser à la société ACM une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour d'établissement de la facture.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce)

En cas de retard de paiement, ACM pourra suspendre toute commande ou livraison en cours ou refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Article 7 - GARANTIES

Tous nos produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés (Articles 1641 et suivants du Code civil). Toute réclamation doit s'effectuer dans un délai de 30 jours de la livraison.

Au titre de la garantie des vices cachés, le fournisseur ne sera tenu que du remplacement sans frais, des marchandises défectueuses, sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts, pour quelque cause que ce soit.

Article 8 - CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société ACM.

Article 9 - CLAUSE RESERVE DE PROPRIETE

La société ACM conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société ACM se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 10 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société ACM ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 11 - CONCILIATION - MEDIATION

En cas de différend né du présent contrat, les parties tenteront d'abord de le résoudre à l'amiable.

Article 12 - TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Saint-Etienne.